

Monsieur le Président, quand on parle du respect des droits des travailleurs, encore une fois, la députée de Gatineau disait: Faites-vous en pas, c'est protégé dans la Charte des droits. Eh bien, je l'inviterais à relire la Charte des droits pour savoir à quel endroit le droit des travailleurs est protégé dans la Charte canadienne des droits et libertés de la personne. Je sais qu'elle a été absente de la scène politique bien malgré elle, au moment de l'adoption de la Charte des droits, mais je lui dirai que le Code du travail ne fait pas partie du droit constitutionnel.

Et, monsieur le Président, je pense que les éléments qui ont été soulevés par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sont très importants quand on veut clarifier le rôle du ministre. Je pense que c'est important pour nous tous de savoir quelle sera la responsabilité du ministre responsable de l'agence. Est-ce que le ministre va donner des directions politiques à l'agence ou est-ce que cette agence-là est un peu une bête qui se promène toute seule au bon gré de ses fonctionnaires? Actuellement, on a l'impression que le ministre veut avoir affaire avec mais ne veut surtout pas le préciser dans la loi, ce qui va en même temps empêcher la Chambre des communes de pouvoir évaluer la performance du ministre, eu égard à l'administration de cette loi.

Je pense que c'est important pour nous de savoir quels sont les pouvoirs, de savoir quels seront les critères que le ministre emploiera parce qu'on sait, et en parlant notamment du ministre en question qui aujourd'hui est responsable de cette loi-là, que ces critères ne sont pas nécessairement d'une objectivité à toute épreuve, et c'est dans ce sens-là qu'on veut lui donner des paramètres. On veut donner des paramètres pour justement que le ministre n'utilise pas strictement sa discrétion comme il est en train de le faire dans plusieurs dossiers qui nous préoccupent ici.

J'espère que le ministre aurait des paramètres entre autres, monsieur le Président, sur un dossier qui n'a pas de rapport directement avec les investissements étrangers, mais je suis certain que la députée de Gatineau (M<sup>me</sup> Mailly) ferait mieux de lui préparer des paramètres quand il va tomber dans le dossier de Pétromont, par exemple. Je suis certain qu'elle ferait mieux de lui donner des paramètres, parce que, monsieur le Président, ce ministre-là, malgré toute la bonne foi qu'on lui connaît, car, que voulez-vous, dans les faits, on s'est aperçu que le développement économique des régions, surtout des régions les plus défavorisées, ce n'est pas nécessairement ce sur quoi il veut se faire une réputation comme politicien. Dans ce sens-là, monsieur le Président, dans le cas de la loi sur l'investissement, on veut s'assurer que le ministre a un peu des balises pour savoir ce qu'il va faire de cette loi-là. Je pense que c'est important de savoir que c'est lui qui donnera les orientations politiques principales. On est convaincu que les décisions prises de Toronto ne sont pas nécessairement, pas nécessairement, j'ai bien dit, la décision qui est bonne pour l'ensemble du pays. Je suis convaincu que cette perspective torontoise a sa raison d'être, mais on aimerait qu'il y ait une perspective plus pancanadienne.

Je pense, quand on regarde d'autres éléments de l'amendement de mon collègue, que demander au ministre de trouver d'autres acheteurs canadiens potentiels, ce n'est pas lui demander la fin du monde, mais je pensais que la loi s'appelait la Loi concernant l'investissement au Canada, et on préfère, bien sûr, avant d'aller chercher les investissements étrangers pour, par exemple, prendre le contrôle de corporations canadiennes, on

### *Investissement Canada—Loi*

veut obliger le ministre à regarder aux alentours pour être certain qu'il n'y a pas de citoyens canadiens qui veulent acheter l'entreprise, et cela, monsieur le Président, c'est le même principe que l'on a au niveau de l'immigration: avant de donner un permis de travail à un étranger, vous savez fort bien que l'emploi ouvert est affiché; on s'assure que tous les Canadiens qui pourraient remplir cette position-là sont examinés avant d'ouvrir le poste à un étranger. C'est exactement le même principe que l'on veut suivre au niveau de l'investissement, c'est s'assurer que les Canadiens sont considérés en premier lieu. Je ne vois pas pourquoi mes collègues d'en face s'objecteraient à un principe aussi noble, monsieur le Président.

Je regarde d'autres éléments des amendements de mon collègue, quand il parle de faire la recherche. Il veut encore une fois tout simplement dresser des balises pour le ministre responsable de l'agence pour s'assurer que sa recherche sur les investissements domestiques internationaux soit faite d'une manière officielle selon certains éléments pour s'assurer qu'en fait le ministre ne fait pas tout simplement tasser cela et décider que pour lui sa recherche est faite; il a eu une rencontre avec sa conscience, et bravo, on accepte nos amis de Chevron, on accepte nos amis d'ailleurs pour prendre le contrôle de compagnies canadiennes. Donc, monsieur le Président, que ce soit déposé à la Chambre des communes, je pense que tous ensemble on a besoin de cette recherche et qu'on pourra vérifier si le ministre a bien suivi les conseils qui lui ont été donnés.

Monsieur le Président, on nous a muselés dans ce débat, je n'ai malheureusement que 10 minutes, autrement j'en aurais pour l'après-midi à vous parler de cas effrayants d'investissements étrangers qui sont au désavantage des Canadiens et certainement de certains dans la circonscription de Gatineau, et j'en aurai l'occasion au cours des prochaines minutes que l'on m'accordera, malgré que ce gouvernement-là, avec la tyrannie de sa majorité, nous empêche de parler, je vais être obligé de me limiter pour l'instant, mais on se reprendra un peu plus tard, monsieur le Président.

• (1250)

[Traduction]

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de donner mon avis sur ces divers amendements, car le projet de loi ne donne pas au ministre les lignes directrices dont il devrait s'inspirer. Cette mesure traite en effet de la question des investissements sans même laisser entendre que le ministre a certaines responsabilités envers les investisseurs canadiens. L'article 5 donne l'impression que le ministre a le devoir de favoriser les investissements étrangers, comme s'ils étaient préférables aux investissements canadiens. Certes, cet article parle d'aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique, ce qui est très bien, mais l'article lui-même et le projet de loi semblent avoir une orientation différente. Les divers amendements proposés par le parti libéral et par le Nouveau parti démocratique, à la Chambre et au comité visent à aider le gouvernement à donner au ministre les lignes directrices voulues, de manière que les entreprises canadiennes et les investisseurs canadiens aient davantage de possibilités que les investisseurs étrangers.